



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Politique fiscale

Question écrite n° 38975

#### Texte de la question

M François Patriat appelle l'attention de M le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, sur les problèmes que rencontrent au regard des impôts les personnes qui trouvent un emploi à une distance très éloignée de leur domicile. En effet, pour éviter de s'user en voyages entre leur domicile et leur lieu de travail, les intéressés louent dans la ville où ils travaillent un petit pied-à-terre, tout en continuant à regagner régulièrement leur domicile, souvent une maison individuelle qu'ils ont fait construire. Au regard des impôts, le pied-à-terre devient leur résidence principale et leur domicile, leur résidence secondaire. Les intéressés perdent ainsi tous les avantages fiscaux dont ils bénéficiaient, notamment sur les déductions des intérêts d'emprunt. Les intéressés sont donc conduits à abandonner leur pied-à-terre et à reprendre leurs fatigants trajets entre leur domicile et leur travail. En conséquence, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour que ne soient pas pénalisés ceux qui trouvent un emploi très éloigné de leur domicile.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Patriat François](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38975

**Rubrique :** Impôt sur le revenu

**Ministère interrogé :** budget

**Ministère attributaire :** budget

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 avril 1988, page 1499